
DESTINATAIRES :	Tout le personnel du CISSS de la Montérégie-Ouest
EXPÉDITRICE :	Nancy Loïselle, chef du service de l'administration du personnel, de la rémunération, des avantages sociaux et des systèmes d'information de gestion
DATE :	19 août 2025
OBJET :	Primes pour les secteurs de soins critiques, de soins critiques spécifiques : Début de l'automatisation du paiement, ajustement et nouveaux codes de primes dans Logibec

Rappel du contexte

Tel que précisé dans la note de service du 13 mai dernier, nous pouvons maintenant vous confirmer la date de début de l'automatisation du versement des primes de soins critiques et de soins critiques spécifiques ainsi que l'ajustement des versements antérieurs.

Automatisation du paiement

À partir de la paie couvrant la période du 27 juillet au 9 août 2025 (paie 2026-10 versée le 21 août), le versement des primes de soins critiques (760) et soins critiques spécifiques (763) sera automatisé. Cela signifie :

- Fin du décalage dans le paiement : vous recevrez les primes correspondant à la période réelle travaillée.
- Les primes de la période du 13 au 26 juillet (paie 2026-09) seront versées une dernière fois manuellement à la paie du 10 au 23 août (paie 2026-11 versée le 4 septembre).

Versements antérieurs

Pour la période du 6 au 19 avril 2025 (paie 2026-02), deux versements ont été effectués :

- Le 1er mai 2025 : versement par automatisme selon les anciennes modalités (dispositions nationales 2021-2023).
- Le 15 mai 2025 : versement des primes à paliers selon les nouvelles modalités en utilisant l'outil de calcul manuel.

Par conséquent, il se peut que des sommes insuffisantes ou excédentaires pourraient avoir été versées. Un ajustement sera donc fait à la paie du 10 au 23 août (paie 2026-11 versée le 4 septembre) pour corriger les écarts entre les anciennes et les nouvelles modalités.

IMPORTANT : Codification des primes

À partir de la paie 2026-11, les codes à utiliser dans le relevé de présence changent :

- **Ne plus utiliser** : 705 (soins critiques) et 746 (soins critiques spécifiques).
- **Utiliser désormais** : 760* (soins critiques) et 763* (soins critiques spécifiques).

*Le système calculera automatiquement le palier auquel chaque personne est admissible.

Merci de votre collaboration.

NL